

EXTRAIT DES REGISTRES DES ARRÊTES MUNICIPAUX

Objet : Réglementation de la circulation et du stationnement Rue de l'Europe

LE MAIRE DE LA VILLE DE GRAY

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2212-2 et L.2213-1 à L.2213-5 ;

VU le code de la route, notamment ses articles R.411-8 ; R 411-21-1 et R.417-10,

VU la demande de l'entreprise SNCTP – 25480 ECOLE VALENTIN en date du 14 juin 2024 en vue d'obtenir l'autorisation pour effectuer des travaux sur le réseau électricité,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de prendre des mesures temporaires pour régler la circulation et le stationnement, Rue de l'Europe, afin d'assurer la sécurité des usagers pendant ces travaux,

ARRETE

Article 1 : Du **17 juin 2024 au 19 juillet 2024**, l'entreprise SNCTP réalisera des travaux de renforcement basse tension souterraine au 15 rue de l'Europe, pour le compte d'ENEDIS.

Article 2 : Pendant toute la durée des travaux, une gêne à la circulation sera ressentie. Celle-ci s'effectuera en alternat par panneaux ou par feux. La signalisation sera à la charge de l'entreprise et sous son entière responsabilité

Article 3 : Un balisage de la chaussée conforme à la réglementation en vigueur devra être mis en place à hauteur du chantier sous la responsabilité de l'entreprise.

Article 4 : L'entreprise aura la responsabilité de la pose et la dépose de la signalisation temporaire, ceci sous son entière responsabilité.

Article. 5 : la réfection du chantier se fera à l'identique dans les conditions précisées dans le règlement intercommunal de voirie.

Article 6 : L'entreprise veillera à préserver le droit des tiers.

Article 7 : Le Maire de la Ville de Gray est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés et sur le site internet de la Ville de Gray et ampliation sera transmise à :

- L'entreprise SNCTP
- Le Major de la Brigade Territoriale Autonome de Gray
- Le Commandant du Centre d'Intervention Principal de Gray
- Le Directeur du pôle technique de la Ville de Gray
- Le Responsable de la Police Municipale

Fait à Gray, le 17 juin 2024

**Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur du Pôle Technique,**

Anthony GUINOISEAUX

